



CCAMLR

COMM CIRC 08/121
SC CIRC 08/53

Jeudi, 11 Septembre 2008

Vingt-septièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique

Téléphone: +61 3 6210 1111

Fax: +61 3 6224 8744

Courriel: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia

181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia



CCAMLR PO BOX 213, NORTH HOBART, TASMANIA 7002 AUSTRALIA
181 MACQUARIE STREET, HOBART, TASMANIA 7000 AUSTRALIA
Website: www.ccamlr.org

Phone: (61) 3 6210 1111
Fax: (61) 3 6224 8744
Email: ccamlr@ccamlr.org

À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 08/121
SC CIRC 08/53

Hobart, le 11 septembre 2008

Vingt-septièmes réunions de la Commission et du Comité scientifique

Par la circulaire COMM CIRC 08/97–SC CIRC 08/39 du 10 juillet 2008, les Membres étaient conviés à assister aux prochaines réunions annuelles de la Commission et du Comité scientifique qui se tiendront au siège de la CCAMLR situé au 181 Macquarie Street, à Hobart, en Australie, du 27 octobre au 7 novembre 2008.

Les ordres du jour provisoires et provisoires annotés de la Commission et les ordres du jour provisoires et provisoires annotés du Comité scientifique ont été préparés et sont respectivement distribués conformément à la règle 17 du Règlement intérieur de la Commission et à la règle 7 du Règlement intérieur du Comité scientifique.

Les Membres noteront que les informations suivantes sont disponibles sur le site de la CCAMLR, sur les pages réservées aux Membres de la Commission et du Comité scientifique :

- le calendrier révisé, proposé pour les réunions.
- la note d'informations sur le lieu de réunion, les installations, l'inscription et les possibilités d'hébergement.
- des informations sur l'inscription en ligne, déjà distribuées dans la COMM CIRC 08/119–SC CIRC 08/52.
- les directives de soumission des documents aux réunions de la Commission et du Comité scientifique.
- les documents de réunion, à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Il est rappelé aux Membres qu'ils doivent communiquer au secrétariat, le plus tôt possible, le nom de leur représentant et de leurs représentants suppléants et conseillers auprès de la Commission et du Comité scientifique. Les participants venant de l'étranger doivent porter toute l'attention voulue aux modalités de délivrance de visas décrites dans la COMM CIRC 08/81–SC CIRC 08/35. Ces informations figurent également sur les pages du site Web réservées aux Membres.

D.G.M. Miller
Secrétaire exécutif